Mardi 4 Août. (N° 92.) 27e Année. — 1868

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste,	24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	—	13 »
Trois mois. — . . .	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés*, *acceptés* ou *continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnemeut doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures	03	minutes	du matin,	Express.
9 —	02	—	—	Omnibus-Mixte.
2 —	12	—	soir,	Omnibus-Mixte.
4 —	13	—	—	Express.
7 —	15	—	—	Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures	03	minutes	du matin,	Mixte.
8 —	35	—	—	Omnibus-Mixte.
9 —	50	—	—	Express.
11 —	54	—	—	Omnibus-Mixte.
5 —	57	—	soir,	Omnibus.
10 —	34	—	—	Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au Bureau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. Grasset, Javaud et Milon, libraires.

Chronique Politique.

Les nouvelles proprement dites font relâche sur toute la ligne. Ni le télégraphe ni les correspondances n'offrent rien à relever jusqu'à l'heure où nous écrivons. Tout au plus y a-t-il lieu de mentionner une dépêche qui annonce l'apaisement définitif de l'agitation un moment excitée en Bulgarie.

Le tir fédéral de Vienne lui-même semble être dans une phase d'accalmie.

Cette phase durera-t-elle ? Nous sommes portés à en douter, surtout en présence des appréciations violentes dont la grande réunion nationale est l'objet dans certains journaux de Berlin. Nous comprenons fort bien que les manifestations des premiers jours aient été fort peu du goût de la Prusse ; mais il eût été de bonne politique de fermer les yeux et les oreilles, de faire comme s'il s'agissait d'une chose sans conséquence, d'affecter enfin de ne pas s'émouvoir.

Au lieu de cela, plusieurs organes de la presse prussienne se livrent à des philippiques presque furibondes qui vont à peu près sûrement faire l'effet d'huile jetée sur le feu.

La ville de Francfort a eu la singulière inspiration de choisir justement ce moment d'effervescence pour adresser au roi de Prusse un mémoire dans lequel elle demande qu'on lui fasse une situation plus normale. Les requêtes principales qu'elle formule sont :

« 1° Que l'État prussien prenne à sa charge, en compensation des impôts et de ses droits de douane dont il profite, les dettes de la ville, contractées en vue d'utilité commune et s'élevant à 6,000,000 de florins ; 2° que l'État prussien accorde à la ville une indemnité pour les immeubles et les chemins de fer dont il demande la cession, indemnitée proportionnée à la valeur de ces objets et qui, pour les chemins de fer, ne saurait être de moins de 3 millions de florins ; 3° que le gouvernement reconnaisse les droits conférés par les lois et coutumes francfortoises aux membres du Sénat et aux fonctionnaires de première et de deuxième classe, et qu'il leur paie leurs traitements et pensions de retraite conformément à ces droits. »

Peut-être les Francfortois ont-ils espéré tirer quelque avantage en leur faveur de l'éloignement momentané de M. de Bismark. Mais nous craignons pour eux que le tir de Vienne n'ait pas prédisposé le roi Guillaume à la condescendance.

Le silence est presque complet du côté de l'Italie. Les nouvelles de Florence se bornent à une rumeur, d'après laquelle le marquis de Gualterio viendrait prochainement en France, avec une mission spéciale pour l'Empereur. Les commentaires des cercles politiques paraisent rattacher ce voyage à l'incident italo-prussien, qui continue à causer une très-vive et très-légitime sensation de l'autre côté des Alpes.

A Rome, on parle aussi d'une mission ; mais celle-là serait tout-à-fait officieuse. Il s'agirait de pourparlers à entamer avec la cour de Vienne, au sujet des lois confessionnelles, par l'intermédiaire du cardinal Silvestri.

Le cardinal quitterait Rome sous prétexte de faire une cure d'eau dans une station de bains autrichiens, et se rendrait en réalité à Vienne, où il compte de nombreux amis.

On mande de Rome, le 1er août :

Le journal officiel publie une déclaration par laquelle le gouvernement pontifical et le gouvernement suisse s'engagent réciproquement à accorder chacun aux citoyens et aux marchandises de l'autre Etat le traitement de la nation la plus favorisée. Cet engagement est valable pour cinq ans à partir d'aujourd'hui.

Nous parlions tout à l'heure de certains bruits relatifs à une prochaine mission de M. Gualterio en France. Nous lisons, à ce sujet, dans la *Gazette piémontaise* du 1er août :

« On mande de Florence que M. Gualterio doit partir et qu'il est même déjà parti en toute hâte pour Paris. S'agirait-il d'une nouvelle convention ? »

La nouvelle de ce départ est au moins prématurée, croyons-nous.

On a été vivement ému à Berlin de la publication faite par le général La Marmora de la fameuse note militaire de M. d'Usedom. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* prend vivement à partie l'homme d'Etat italien, et va jusqu'à l'accuser d'abus de confiance et de déloyauté.

La nouvelle importante du jour est le désaveu officiel, par le gouvernement prussien, de la note de M. d'Usedom qui causait depuis quelque temps une si vive émotion en Italie.

Voici en quels termes ce désaveu nous est annoncé par le télégraphe de Berlin, sous la date du 2 août :

« Le *Moniteur prussien* confirme que la note de M. d'Usedom, en date du 17 juin 1866, n'a été ni autorisée ni approuvée par le gouvernement prussien et qu'elle n'a été connue à Berlin que dix jours après cette date.

» Le *Moniteur* ajoute : « Il suit de là que le » texte de la note dont il s'agit ne peut fournir » aucune base certaine à des conjectures quel- » conques au sujet des intentions politiques » du gouvernement prussien. »

Cette note, du *Moniteur prussien*, met fin matériellement au conflit prusso-italien ; mais elle n'empêchera pas l'impression morale de subsister. Le délai qu'on a mis à la publier contribuera surtout à affaiblir l'effet qu'elle aurait pu produire, si elle avait paru dès le premier moment où l'incident a surgi. Elle aurait eu alors un caractère de spontanéité qui lui manque aujourd'hui.

Le journal *la Nazione*, du 29 juillet, publie l'article suivant, sous ce titre : *Les Prussiens d'Italie :*

Nos démocrates, qui se montrent si fiers et si susceptibles vis-à-vis de la France, deviennent d'une tolérance évangélique quand il s'agit de la Prusse.

Sans se sentir le moins du monde blessés dans leur amour-propre d'Italiens, ils lisent une relation officielle de la guerre d'Italie dans laquelle on consacre à peine quelques lignes à l'Italie, et encore ces lignes sont-elles très-désagréables et assurément non amicales pour nous.

FEUILLETON. 12

LE ROMAN DES MÈRES,

Par Alfred des Essarts.

PREMIÈRE PARTIE.

(*Suite.*)

Sans paraître s'apercevoir de ce trouble. Juliette reprit avec le calme et l'égalité de ton qui lui donnaient une puissance indéfinissable :

— Je ne m'étonne pas que M. Martel ait été heureux de se voir admis chez vous, car je suppose qu'il a dû toujours vivre obscur et dénué de relations.

Emma ne put s'empêcher de prendre la parole.

— Cette obscurité a cessé depuis hier, madame.

La veuve fit un léger mouvement de doute et répliqua en souriant :

— A vos yeux, le jeune architecte s'est couvert de gloire, n'est-ce pas ?

— Sans doute.

— La gloire ! répéta Juliette avec un dédain plein de pyrrhonisme. Toute instruite que vous êtes, mon enfant, soupçonnez-vous ce que c'est que ce prisme éclatant ?

— Voyons, Emma, dit Mme Morandot, explique-toi. Il faut s'habituer à justifier ses assertions.

— Je ne puis, dit la jeune fille, répondre que par un fait : c'est que M. Martel vient d'obtenir le grand prix de Rome, et que l'avenir le plus beau lui est assuré.

— L'avenir ? répéta Juliette avec ce ton de moquerie froide qui glace les auditeurs ; ah ! ma chère petite, j'aimerais à respecter vos illusions, mais la franchise me commande de vous éclairer. Loin donc que l'avenir soit garanti aux élèves de Rome en échange de la très-mémorable couronne qu'ils ont remportée, leur longue absence de Paris les voue à un tel oubli qu'au retour ils trouvent toutes les places prises. Des rivaux, plus heureux, plus alertes, ont accaparé toutes les commandes et occupent toutes les issues. Le réveil de ce triomphe est bien amer. Ainsi vous avez peut-être tort de tant vous réjouir pour le jeune lauréat.

Tous les mots de ce *speech* avaient été calculés de manière à porter coup. Juliette sentit qu'Emma et sa mère avaient eu froid au cœur et s'étaient entre-regardées.

En ce moment, M. Morandot reparut avec Joseph qu'intimidait l'idée de revoir Mme Cazot. Car il avait deviné chez cette femme une inimitié qu'il ne s'expliquait pas.

Son seul dédommagement fut de pouvoir échanger à demi-voix quelques phrases avec Emma.

On ne sait pas assez quel charme peuvent avoir ces paroles jetées çà et là sans suite comme sans art par une bouche fraîche et rose. Ce n'était rien, et cependant cela ressemblait à de la confidence. Il arriva aussi qu'en servant le thé et présentant une tasse à Joseph les doigts de la jeune fille effleurèrent la main du jeune homme, et que tous deux se mirent à rire, peut-être pour mieux cacher une certaine émotion.

Juliette avait tout vu, tout étudié.

Elle laissa partir l'artiste, resta quelque temps encore par bienséance, et ensuite prit congé à son tour, très-décidée à opposer tous les obstacles possibles aux projets qu'elle prêtait à Martel.

A peine seuls, les deux époux se replacèrent près de la cheminée, et là M. Morandot tira de sa poche un papier avec l'air préoccupé.

— Qu'est-ce que cela ? dit Athénaïs ; une lettre ?

— Oui, une lettre. Conçois-tu qu'au moment de quitter le fumoir, cet original de Martel a mis cette missive à la poste entre mes mains !...

— Et déjà n'avez-vous pas deviné pourquoi, n'osant parler, il a écrit ?

— Parbleu ! ce n'est pas difficile. Je parierais qu'il y a là-dedans une demande de mariage. Ma foi, je n'en serais point fâché.

— Vous, c'est possible !... Mais moi, mon cœur maternel s'effraie d'avance pour mon trésor.

— Que diable ! ma chère femme, ces trésors-là ne sont pas faits pour être enfermés comme des valeurs dans une caisse Fichet.

— Voyons la lettre.

— C'est juste ; notre discussion est au moins prématurée.

La lettre ouverte.

Elle renfermait, en effet, la demande du jeune artiste, le vœu de sa tendresse désintéressée, le cri sincère de son cœur.

XI.

La lettre de Joseph Martel avait plongé M. et Mme Morandot dans deux courants d'idées fort opposées, et certainement dans une très-vive agitation.

Ce qui paraissait tout simple au mari, semblait à la femme extrêmement compliqué. Où l'un sympathisait, l'autre était disposé à contredire.

Dès que l'heure fut assez avancée, les deux époux ne voulurent pas se retirer dans leurs chambres respectives sans avoir causé de cette lettre qui pour eux contenait tant de choses.

Leur physionomie eût été curieuse à étudier.

Ces messieurs trouvent très juste que l'on ait imposé des plans de campagne à nos généraux, sans les consulter, sans discuter ces plans avec eux.

Ils ne trouvent pas que le ton impérieux, comminatoire, hautain de la note Usedom puisse le moins du monde léser notre dignité de nation indépendante et alliée.

On dirait qu'ils ont changé de nature. Mais le secret de cette conduite n'est pas si difficile à découvrir. Il suffit de rappeler l'air inspiré que prenait pour les nouvelles prussiennes, depuis quelques mois, un des organes les plus accrédités de notre démocratie. Il suffit de faire attention au rôle principal que M. Usedom voulait confier au général Garibaldi et à ses volontaires dans son fameux plan de campagne. Il suffit de connaître l'intimité tout amicale qui existe entre l'ambassade prussienne et plusieurs de nos démocrates. Il suffit enfin de se rappeler les espérances que le parti d'action fondait sur l'appui prussien en octobre 1867, espérances qui ne furent peut-être pas tout-à-fait étrangères à la catastrophe de Mentana et à la rentrée des Français en Italie, et le grand mystère s'éclaircira peut-être.

Le journal le *Nord* publie une correspondance de Berlin constatant que la Bavière fait des efforts sérieux pour compléter aussi vite que possible son armée.

Il existe encore dans ce pays une ancienne landwehr, ou plutôt une garde nationale bourgeoise, qui date de la guerre de la délivrance; elle est composée de tous les hommes de 21 à 60 ans qui n'ont jamais servi activement. On a appelé sous les armes les dernières levées, c'est-à-dire la partie de cette garde nationale dont les hommes n'ont pas encore atteint leur 33e année; on en a formé 10 bataillons de landwehr active qui seront réunis le 18 août prochain dans un camp pour se perfectionner dans le service. Les autres 18 bataillons sont indiqués et organisés de la même manière, de sorte que la Bavière, dans le cas d'une guerre éventuelle, pourrait dès aujourd'hui disposer de 36 bataillons de plus que par le passé, lesquels pourraient facilement être employés pour défendre les forteresses.

Nous avons à enregistrer une déclaration importante, faite par M. Stanley dans le Parlement anglais, en réponse à l'interpellation de M. Olway, sur les négociations qu'on prétendait entamées entre la France, la Belgique et la Hollande. M. Stanley a dit qu'il avait reçu des ministres de ces deux derniers pays, une communication déclarant sans fondement le bruit d'une alliance entre les trois gouvernements.

Ces explications, conformes de tout point aux renseignements que nous avons donnés, ont été le dernier incident de la session du Parlement; elle a été close aussitôt après par la lecture du discours royal.

Le *Pall-Mall Gazette* révèle l'existence de mécontentements assez graves parmi les volontaires anglais. Les causes auxquelles tendrait cet état des esprits sont, à la vérité, toutes secondaires; il paraît s'agir principalement de manque d'égards et de fatigues inutilement imposées dont se plaindraient les volontaires. Le journal que nous citons considère toutefois la chose comme assez sérieuse pour demander que le bureau de la guerre s'en occupe.

Le *Times* donne, d'après une correspondance de Madrid, une nouvelle qu'il est bon de n'accueillir que sous toutes réserves. Il s'agirait d'ouvertures faites au général Espartero, de la part de la reine Isabelle, pour savoir si, dans certaines circonstances, il accepterait la présidence du conseil. Le duc de la Victoire aurait répondu négativement.

On lit dans la *France :*

Plusieurs journaux s'occupent d'un incident qui s'est produit à Nîmes, dans la soirée du 29 juillet, au milieu de la lutte électorale, et dont un récit, empreint d'une exagération évidente, est publié par une feuille de cette ville, le *Bulletin international.* Voici comment les faits sont exposés par le *Courrier du Gard :*

« Le sieur Breton, propriétaire d'une maison située place de l'Oratoire, avait loué des hangars formant le rez-de-chaussée de son immeuble pour la tenue d'une réunion électorale.

» Il fut prévenu que la loi n'autorisant plus ces réunions cinq jours avant l'élection, celle qui devait se tenir hier soir dans son local ne pouvait pas être tolérée.

» Malgré cet avis, un millier de personnes environ étaient entrées, vers neuf heures, sur la présentation d'une carte ou d'un papier, dans la maison Breton. Un grand nombre d'autres stationnaient sur la place.

» M. le commissaire central de police, accompagné de plusieurs commissaires et agents, a pénétré au sein de la réunion et a invité toutes les personnes présentes à se retirer.

» Des cris : « A la porte ! A bas la police ! » ont été poussés à plusieurs reprises, et des protestations, parties de divers points, ont été accompagnées de cette déclaration qu'on ne sortirait que par la force des baïonnettes.

» Après avoir, pendant assez longtemps et sans succès, parlementé avec une modération et une convenance auxquelles on doit rendre hommage, pour obtenir la dispersion volontaire des personnes présentes, M. le commissaire central s'est enfin décidé à réclamer l'intervention d'un détachement de la garnison.

» Le local a été évacué, non sans quelque résistance.

» Aucun accident n'est à regretter. On nous affirme seulement que sur la place de l'Oratoire, après la dissolution de la réunion, un jeune homme, M. Sagnier, a reçu une simple égratignure.

» Il n'a été fait aucune arrestation.

» Procès-verbal a été dressé pour être transmis à l'autorité judiciaire. »

Nous détachons les lignes suivantes de la version du *Bulletin international :*

« M. Cazot et M. Lacy-Guillon protestent de leur droit de tenir une réunion privée.

» La question est posée, dit M. le procureur impérial, vous pouvez vous retirer. »

Le *Messager du Midi*, de Montpellier, publie une version conforme, pour le fond, au récit du *Courrier du Gard*, et nos propres renseignements s'accordent avec les relations de ces deux journaux.

Trois magasins avaient été loués. La réunion n'était pas présidée, lorsque le commissaire central pénétra dans le local où elle avait lieu. Un discours prononcé par un des assistants et engageant l'assemblée à se dissoudre fut assez mal accueilli. M. Cazot, le candidat démocratique, en faveur de qui la réunion avait été provoquée, et M. Baragnon, le rédacteur du *Bulletin international*, prirent également la parole. Le commissaire central ne fit avancer un détachement de cent hommes environ qu'après avoir invité, à plusieurs reprises, les assistants à se retirer. Enfin, le jeune homme qui a été blessé l'aurait été par mégarde dans une altercation avec un des officiers qui commandaient le détachement.

Tels sont les faits.

La question qu'ils soulèvent et qui va être soumise à l'appréciation des tribunaux est celle-ci :

Une réunion se produisant, dans des circonstances semblables, à la suite d'invitations adressées à peu près indistinctement à tous les électeurs, est-elle une réunion publique ou une réunion privée ?

Si elle est une réunion publique, le préfet a le droit de la dissoudre, sans invoquer aucune considération d'ordre public; car la loi sur les réunions porte que toute réunion publique électorale est formellement interdite, dans les cinq jours qui précèdent l'ouverture du scrutin.

Si elle n'a que le caractère d'une réunion privée, le préfet outrepasse son droit, lorsqu'il intervient en dehors des nécessités d'ordre public. Mais, même dans ce cas, le respect dû aux représentants de la loi exige la séparation immédiate, sous la réserve expresse des droits qui pourraient être lésés par l'intervention de l'autorité et qu'on fera valoir par les moyens légaux.

La résistance, en dehors des voies légales, est toujours regrettable, et il n'est pas inutile de rappeler ce principe, si profondément entré dans les mœurs anglaises, qu'il n'est pas permis de résister, d'une manière illégale, à une mesure dont on conteste la légalité. Ceux qui invoquent la loi ne doivent jamais la violer sous prétexte de la maintenir.

Le préfet du Gard, en ordonnant la dispersion des électeurs réunis chez le sieur Breton, à Nîmes, s'est-il conformé aux prescriptions de la loi?

C'est un point qui sera décidé par l'autorité compétente, et la question en vaut bien la peine, en temps d'élection, car il s'agit de tracer une ligne de démarcation précise entre la réunion privée et la réunion publique.

Mais il y a là une vérité qu'il ne faut jamais perdre de vue : c'est que l'efficacité des lois dépend pour le moins autant de ceux auxquels elles s'appliquent que de ceux qui sont chargés d'en assurer l'exécution, et que, dans le régime de liberté où nous sommes entrés, la limite des devoirs s'est élargie avec celle des droits.

LA SESSION LÉGISLATIVE DE 1868.

On lit dans le *Moniteur :*

La session de 1868 a reçu des sessions précédentes quinze projets qui, joints aux cent dix-huit présentés pendant le cours de la session, font un total de cent trente-trois.

Les projets se divisent ainsi qu'il suit :

Projets de lois d'intérêt local...	79
Projets de lois d'intérêt général.	54
Total...	133

Sur ce nombre, 116 ont été adoptés; 4 ont été retirés; 13 reportés à la session prochaine.

Les projets de lois adoptés concernent :

L'ouverture d'un crédit de 3 millions, pour subventions aux travaux d'utilité communale et pour secours exceptionnels à distribuer par les institutions de bienfaisance;

L'ouverture d'un crédit de 400,000 fr. pour venir en aide aux populations de l'Algérie les plus éprouvées par le manque de récoltes;

Une cession réciproque de terrains entre l'Etat et la compagnie du chemin de fer de Lyon;

L'armée et la garde nationale mobile;

La presse;

Un appel de 100,000 hommes sur la classe de 1867;

L'ouverture d'un nouveau crédit de 2 millions pour venir en aide aux populations de l'Algérie;

Les réunions publiques;

Le règlement définitif du budget de l'exercice 1864;

L'amélioration du port de Dunkerque;

L'amélioration du port de Gravelines;

La construction d'un bassin à flot dans le port de Bordeaux;

M. Morandot souriait. Sa pensée s'arrangeait bien d'un projet qui peut-être était entré plusieurs fois dans son esprit sans s'y arrêter. Mais à présent que cette idée se dessinait avec un contour bien distinct, le financier sentait qu'il y avait dans la demande du jeune homme quelque chose de loyal qui plaisait au cœur. Peut-être même éprouvait-il une certaine surprise agréable devant la simple prière du généreux artiste qui dans Emma ne voulait qu'Emma. Au temps actuel, un homme qui ne réclamait pas de dot, c'était inouï d'invraisemblance, mais charmant de nouveauté.

L'impression ressentie par Athénaïs était bien différente.

Sans refuser à Joseph la justice qu'il méritait, Mme Morandot se trouvait malheureuse de cette sorte de conquête entreprise sur son bien le plus cher.

Le mari croisa ses jambes et se mit à balancer un pied tout en frappant du bout de ses doigts sur le bras de son fauteuil.

— Eh bien ! dit-il enfin lorsqu'il jugea opportun de parler; eh bien ?

Athénaïs tressaillit et se mit à gémir.

— Parfaitement raisonnable ! reprit Morandot. Nous pleurons parce qu'un honnête garçon sollicite notre alliance ! Pour moi, je commence par déclarer qu'à mes yeux il a agi d'une manière irréprochable.

— Vous trouvez !... répliqua un peu amèrement Athénaïs.

— Parbleu ! oui, je trouve.

— En vérité, opposa-t-elle, je ne suis pas aussi prompte que vous à m'enthousiasmer. Voyons, qu'a-t-il fait de si beau, de si digne d'envie? Il rencontre sur son chemin une fille adorable. Il s'en éprend. Quoi d'étonnant à cela ? Ensuite, après avoir fait toutes ses réflexions, il a calculé.

— Calculé !... Ah ! ma chère, vous êtes injuste.

— Il veut me prendre ma fille !... s'écria Athénaïs avec une effrayante énergie.

— Ah ! voilà !... c'est être coupable que de songer à votre benjamine.

— Qu'on admire mon Emma, soit, mais qu'on me la laisse.

— Regardez... mais n'y touchez pas.

— Quoi ! elle est dans sa dix-huitième année, et il faudrait tout de suite la donner à un homme !... Et encore celui-ci, plus exigeant que tout autre, emmènerait notre enfant dans cette vieille Rome où il la garderait nombre d'années. Ce n'est pas possible. Le vouloir serait une barbarie.

— Il faudrait cependant nous entendre, dit M. Morandot, et parler un peu raison.

— Je ne demande pas mieux, mais...

— Soyez calme. Nul ne vous dicte des lois. Nous examinons les choses, voilà tout. Martel n'a pas une visée trop téméraire : fils de ses œuvres, il peut bien aspirer à la fille d'un paysan.

Ce dernier mot causa à Athénaïs une véritable crispation.

— Oh ! ne dites pas cela, si vous m'aimez. Ne me rappelez pas cet odieux souvenir. L'homme dont vous parlez m'a fait tant de mal !... Dieu merci, je n'ai plus à craindre.

— Vous croyez ? — Et le consentement paternel, ne faudra-t-il pas le lui demander? Il s'est réservé ce dernier droit.

— Une pure formalité.

— Soit. Mais voilà pourquoi une alliance avec notre artiste serait convenable. Je le répète, M. Martel, que j'ai appelé à l'instant « le fils de ses œuvres », n'éprouverait pas de répugnance pour un mariage au fond assez humble.

Mme Morandot se récria.

— Humble !... C'est selon. J'ai rendu mon Emma digne d'une couronne de marquise.

— Laissez-la dans des idées modestes, ce sera bien plus sage. Encore une fois, Martel me convient; et, pour lui, bien qu'il n'émette aucune prétention, je donnerais volontiers cent mille francs de dot.

— Ce serait beaucoup, je crois, dit Athénaïs. Notre fortune est courante et dépend malheureusement des variations de la Bourse.

— N'importe, Emma vaut ce sacrifice.

— Mais objecta la mère adoptive, ce n'est pas fait encore, Dieu merci.

— Allons, nous en recauserons. Il est tard. Nous risquerions de passer la nuit à batailler. Bonsoir, ma chère; j'ai besoin de dormir.

— Dormir !... ah ! ce n'est pas moi qui de longtemps goûterai un moment de repos.

M. Morandot ne crut pas devoir relever cette exclamation romanesque. Il prit un flambeau et battit en retraite vers sa chambre, — enchanté et fier de la fermeté qu'il avait montrée, bien que d'ordinaire ses résolutions ne tinssent pas longtemps.

XII.

Précisément, tandis que M. et Mme Morandot se livraient à cette petite guerre intestine, Juliette Cazot courait chez le baron de Genesty qui, à cette heure-là, était naturellement à son cercle. Elle demandait du papier à un garçon de salle et écrivait rapidement ceci à son protégé :

« Pas un moment à perdre. L'adversaire se déclare.

Les douanes ;

La garantie des inventions susceptibles d'être brevetées et des dessins de fabriques qui seront admis aux expositions publiques ;

Une cession réciproque de terrains entre l'Etat et la Société immobilière de Paris, représentée par M. Blondel ;

L'établissement thermal de Bourbonne-les-Bains ;

L'ouverture d'un crédit pour l'envoi d'une mission scientifique à Saïgon ;

La création de deux caisses d'assurances, l'une en cas de mort, l'autre en cas d'accidents ;

La réduction de la taxe des dépêches télégraphiques privées ;

Les chemins de fer de l'Ouest ;

Les chemins de fer des Charentes ;

L'achèvement des chemins vicinaux ;

Le chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée ;

Une émission de titres remboursables avec lots par la Compagnie du canal maritime de Suez ;

L'extension du service postal dans les mers des Indes, de la Chine et du Japon ;

L'exécution de plusieurs chemins de fer ;

Les chemins de fer de l'Est ;

Les chemins de fer du Midi ;

Le chemin de fer d'Orléans ;

Un appel de 100,000 hommes sur la classe de 1868 ;

L'établissement d'un service postal entre Panama et Valparaiso ;

Les suppléments de crédits de l'exercice 1867 ;

L'ouverture d'un crédit de 300,000 fr. pour les dépenses de l'instruction primaire ;

Le chemin de fer de Vitré à Fougères ;

La concession à la ville de Moutiers (Savoie) de la saline de Moutiers, destinée à être convertie en établissement thermal ;

Un emprunt par la commission européenne du Danube ;

L'autorisation donnée au grand chancelier de la Légion d'Honneur d'aliéner une certaine quantité de rentes dont le produit sera affecté à l'acquisition d'un terrain et à la construction de bâtiments ;

L'abrogation de l'article 1781 du Code Napoléon ;

Les suppléments de crédits de l'exercice 1868 (budget rectificatif) ;

Le budget ordinaire de l'exercice 1869 ;

Le budget extraordinaire de l'exercice 1869 ;

Un emprunt de 429 millions.

Les projets reportés à la session prochaine concernent :

L'approbation d'un traité passé entre la ville de Paris et la Société du Crédit foncier de France ;

L'approbation d'une convention passée entre l'Etat et la ville de Paris au sujet de la place du Roi-de-Rome et des terrains détachés du jardin du Luxembourg ;

L'enseignement technique ;

Les chemins de fer du Nord ;

L'établissement d'un service postal entre la France continentale, la Corse, la Sardaigne et l'Italie.

Ces projets sont à l'état de rapport et prêts pour la discussion à l'ouverture de la session 1869.

Les projets de loi reportés à la session prochaine sont les suivants :

Projet concernant les contributions spéciales destinées à subvenir aux dépenses annuelles des chambres et bourses de commerce ;

Projet ayant pour objet la translation du lycée Louis-le-Grand ;

Projet portant règlement définitif du budget de l'exercice 1865 ;

Projet concernant les ventes judiciaires d'immeubles, les partages et la purge des hypothèques ;

Projet ayant pour objet de modifier l'article 550 du Code de commerce ;

Projet portant règlement définitif du budget de l'exercice 1866 ;

Projet du code rural (livre Ier, régime du sol).

Indépendamment des amendements, au nombre de 303, délibérés par les commissions et soumis au conseil d'Etat, les députés ont proposé aux commissions 584 amendements, qui se répartissent ainsi qu'il suit :

Projets de lois votés.....	535
Projets à l'état de rapport..	37
Projets non rapportés....	12

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

S. M. l'Impératrice est arrivée samedi matin, à neuf heures et demie, au palais des Tuileries.

Le conseil des ministres s'est réuni à dix heures, sous la présidence de S. M. La séance s'est prolongée jusqu'à midi et demi.

L'Impératrice est repartie à trois heures et demie pour Fontainebleau.

— On assure que, pendant son séjour à Plombières, l'Empereur s'occupe d'organiser une Académie d'agriculture qui serait en grande partie taillée sur le patron de l'Académie française. Il y aurait quarante membres élus par les Comices agricoles de la France entière.

— Le silence s'était fait depuis quelques jours autour de M. de Bismark, mais voici la *Gazette de la Croix* qui nous apporte de ses nouvelles. La santé du chef du cabinet prussien continue à s'améliorer, bien qu'il soit constamment en proie à des insomnies.

— On sait que la direction de l'Exposition du Havre, par une mesure dont la portée libérale n'échappera à personne, a décidé que le jury des récompenses serait nommé au suffrage universel des exposants. Cette décision va recevoir son application. Du 20 au 30 août les exposants ou leurs mandataires sont convoqués dans la salle du Cercle international, pour procéder à l'élection des membres de leur jury respectif. Chaque classe aura son jour.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Grolleau, secrétaire de Mgr l'évêque d'Angers, nommé à la cure de St-Pierre de Saumur, en remplacement de M. Fourmy, démissionnaire, a été agréé par le gouvernement.

La commission des chemins vicinaux a, dit-on, achevé le travail que lui avait soumis M. le ministre de l'intérieur, de telle sorte que rien ne s'oppose plus à ce que les conseils généraux soient saisis de tous les détails de la situation dès l'ouverture de la session prochaine.

Par suite de la précocité de la moisson, l'ouverture de la chasse aura lieu, dit-on, le dimanche 16 août dans les départements en deçà de la Loire, et le 1er septembre dans les départements situés au-delà de ce fleuve.

D'après le *Sport*, la saison cynégétique s'annoncerait fructueusement. Grâce à la chaleur, les couvées ont généralement réussi. Les sujets atteignent une bonne grosseur. Les lièvres sont rares. La persistance des fortes chaleurs leur a été nuisible. Ces indications peuvent s'appliquer aux diverses sortes de gibier, poil ou plume.

TRAIN DE PLAISIR
DE SAUMUR A PARIS.

La compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'à l'occasion des fêtes qui auront lieu à Paris le 15 août 1868, un TRAIN DE PLAISIR sera fait le jeudi 13 août prochain au départ de Trélazé, Saumur et Varennes-sur-Loire et stations intermédiaires, aux prix (aller et retour) de :

18 fr. en 2e classe,
12 fr. en 3e classe,

Départ de Trélazé, jeudi 13, à 4 h. 28 du soir.
— Saumur, — 5 h. 57 —

Arrivée à Paris, vendredi 14 août, à 8 h. 5 du matin.

Retour. — Départ de Paris, le samedi 22 août à 6 h. 20 du matin. — Arrivée à Saumur, à 7 h. 5 du soir.

Chaque voyageur n'aura droit qu'au transport gratuit de 10 kilog. de bagages.

Dans toutes les stations de départ, la délivrance des billets commencera le 1er août et cessera le 9 août au soir.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* publie la loi relative à l'emprunt de 429 millions et un décret impérial qui en ordonne l'émission au taux de 69 fr. 25 c., avec jouissance à compter du 1er juillet.

Le journal officiel contient en même temps un arrêté de M. le ministre des finances, qui règle les conditions et les détails de l'émission.

La souscription publique sera ouverte du 6 août au jeudi 13.

Les souscriptions individuelles seront reçues à partir de 5 francs de rente.

Vienne, 2 août. — Aujourd'hui a eu lieu une grande assemblée populaire, organisée par plusieurs notabilités politiques parmi les tireurs allemands.

MM. Meyer et Fresse, de Stuttgard, et Trabert, de Hanau, ont exposé le programme du parti de la démocratie allemande, déplorant l'exclusion de l'Autriche, et protestant contre la solution de la question allemande par la voie de l'annexion.

A la suite d'une discussion orageuse, l'assemblée a adopté une résolution aux termes de laquelle elle adhère aux efforts du parti démocratique allemand, en vue d'une solution de la question allemande sur la base de l'idée démocratique. L'assemblée a nommé, en outre, une commission chargée d'organiser le parti démocratique en Autriche.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ADMINISTRATION DES HOSPICES DE SAUMUR.

AVIS.

MM. les négociants qui désireraient fournir aux Hospices de Saumur 700 mètres de coutil de fil gris damassé pour matelas, de la meilleure qualité, sont invités à remettre des échantillons à l'Economat de ces établissements dans un court délai.

M. **SICARD**, **dentiste**, rue des Lices, 32, Angers.

Le N° de *l'Illustration* daté du 1er août 1868 contient les travaux d'actualité et de littérature dont suit l'énumération :

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Exposition maritime internationale du Havre (suite). — L'accident de Fontainebleau. — L'oasis du Figuir. — Les établissements de l'île Nou. — Fontaine-aux-Violettes, nouvelle, par M. Aug. Lepage. — Gazette du Palais. — Le camp des troupes pontificales, à Rome. — Les théâtres. — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Les budgets des États européens. — Salon de 1868 ; *Pendant le sermon*, tableau de Mme Anselma. — Le cyclone du 6 juin, à Madras. — Légendes et traditions populaires :

» Entrez en ligne. Pour vaincre, il suffira que vous vous » montriez. »

Six amis étaient assis à une modeste table où la gaieté fraternelle devait — comme les jolies histoires de Mme Scarron — remplacer plus d'un mets absent.

Depuis le matin, la femme de ménage s'était donné tout le tracas possible pour se mettre à la hauteur de sa tâche. Il est vrai qu'elle avait un vigoureux renfort dans le restaurateur Ladmiral, lequel s'était chargé de tout fournir, verrerie, assiettes, plats, vins, liqueurs et le reste. Un marmiton, détaché par le restaurant, entretenait bravement le feu sacré pour que tout arrivât aux convives avec la chaleur voulue.

C'est chez Joseph Martel qu'avait lieu cette petite fête culinaire.

Il s'agissait d'arroser de champagne le laurier des Beaux-Arts.

La famille de Martel ne se composait que de quelques camarades, tous braves garçons étrangers à la jalousie de métier; leur joie avait répon du ausuccès d'un rival. La fine fleur de l'atelier était représentée à cette agape par Timotée Dunan, Georges Pamel, Arthur Grosbois, Vincent Dutournel, Edmond Gallibert et Paul Maison. L'exiguité du local n'eût pas permis de recevoir un plus grand nombre de convives. Du reste, il y en avait assez pour faire résonner le plafond du bruit des voix joyeuses.

La plupart des invités ne comptaient encore que de vingt-trois à vingt-cinq ans. C'est l'âge où le rire s'épanouit. Ainsi, même avant que le premier plat fît son apparition, le *bitter* préparatoire avait provoqué déjà un chœur orphéonique et magnétique. Les couteaux commençaient à résonner sur la table en guise de baguettes de tambour. Il y avait des roulements horrifiques, relevés de cris d'animaux qui eussent fait songer à une ménagerie en délire.

Le beefteack-pommes, le gigot-bretonne furent salués comme des triomphateurs romains ; le homard à la mayonnaise souleva des tempêtes d'enthousiasme. Les libations furent assez fréquentes pour que les bouteilles vides finissent par avoir soif.

O baron Brisse, grand-cordon bleu des festins modernes, qu'eussiez-vous dit de cette gastronomie élémentaire ?

De temps en temps revenait ce toast :

— « A la gloire de Joseph Martel ! »

Toast varié et développé selon les facultés conférencières que possédait l'orateur.

A quoi Joseph répondait invariablement :

« — Merci, mes amis. Pour vous, je serai toujours le même. »

Mais la parole n'abondait pas sur ses lèvres, retenue qu'elle était par une inquiétude intérieure. Parfois sa bouche se plissait aux coins, parfois ses sourcils se contractaient, parfois son regard interrogeait la porte. Cette préoccupation ne pouvait échapper aux yeux de ses camarades. Si bien que Vincent Dutournel se fit l'interprète des autres pour demander à l'amphitryon :

— *Qu'ès-à-co ?* tu ne parais pas exhilarant ; nos joyeusetés n'éclaircissent pas ton fronton ; nos devis rabelaisiens semblent glisser sur ton intellect. Livre-nous la clef de ce logogriphe.

Joseph ne se souciait nullement d'ouvrir son cœur à ces turbulents rapins : il se contenta de nier le trouble qu'on lui prêtait.

Un *groan* général se fit entendre.

— Nom d'un académicien ! s'écria Timothée ; ce farceur nous la baille bonne ! ne voyons-nous pas qu'il est *emberlificoté* dans des pensées ténébreuses ?

Un moment Joseph, qui ne savait rien déguiser, fut prêt à confesser la vérité ; mais le respect qu'il éprouvait pour Emma ne lui eût pas permis de livrer à une publicité indiscrète le nom de la pure jeune fille ; il garda son secret et persista à se rejeter sur des raisons banales. Bien plus, il fit l'immense effort d'éclaircir son front et de tendre son verre en portant à son tour le toast suivant :

— Mes bons et chers amis, vous avez bu à mon succès, je bois aux vôtres. Cette victoire que j'ai obtenue, vous eussiez pu l'obtenir aussi. Vous n'en avez pas été jaloux, et c'est de votre sympathie que je suis le plus fier. Elle est sans réserve, elle est toute fraternelle ; mon cœur l'accepte et vous la rend. Quand je serai à Rome, continuant activement les études qui m'y ont conduit, je serai encore avec vous par le souvenir, et je m'associerai à vos triomphes comme vous vous êtes associés à mon heureuse chance.

— Bravo ! bravo ! fit l'assemblée.

En ce moment on frappa à la porte du carré. La vigilante femme de ménage répondit à l'appel et, après un petit colloque, reparut tenant une lettre que le concierge venait de monter.

Le cœur battait étrangement au pauvre Joseph. Il prit la lettre et sans l'ouvrir la posa sur la table.

— Ne te gêne pas ! cria Dunan.

— Qui sait ? dit Edmond Galibert, peut-être lui offre-t-on déjà de rebâtir la tour de Nesle.

— Ou le temple de Salomon, aux frais de M. de Rothschild ? dit Georges Pamel.

Là-dessus éclata un fou rire.

(La suite au prochain numéro.)

histoire merveilleuse d'un Récollet de Chataudun.

La partie artistique contient les dessins suivants :

GRAVURES : Exposition maritime internationale du Havre : la Galerie des machines. — Fontainebleau : Sauvetage des victimes de l'éboulement du canal de la Vanne. — Algérie : l'oasis du Figuir. — Nouvelle-Calédonie (2 gravures). — Salon de 1868 : *Pendant le sermon*, tableau de Mme Anselma. — Le cyclone du 6 juin, à Madras. — *Une panique*, dessin de K. Bodmer, — Le moine ressuscité, *fac-simile* d'une gravure du siècle dernier. — Les brasseries de Berlin. — Échecs. — Rébus.

En dépit des prétentions et des primes soi-disant exceptionnelles offertes par des feuilles rivales et de création récente, l'*Illustration* reste le recueil le plus complet et le plus autorisé, en raison du droit que lui confère sa qualité de journal politique d'aborder toute espèce de sujets : quant à l'exécution matérielle, il suffit de rapprocher l'*Illustration* des autres feuilles illustrées pour constater la supériorité de leur ancêtre à toutes. Le premier volume de l'*Illustration*, en effet, a été publié en mars 1843, et, depuis cette époque, les sympathies du public ne lui ont pas fait défaut un seul instant.

Le Journal de l'agriculture, fondé et dirigé par M. J.-A. Barral, est le plus complet de tous les journaux agricoles. Il s'occupe à la fois d'agriculture, d'horticultùre, d'arboriculture, de culture maraîchère, de sylviculture, de sériciculture, d'économie rurale, de l'élève du bétail et du cheval, de commerce, de jurisprudence agricole et des intérêts de la propriété. Il traite en un mot toutes les questions et peut être appelé la *Revue des Deux-Mondes* de l'agriculture. Il est le seul qui publie des planches coloriées et de nombreux articles originaux et qui paraisse deux fois par mois en un cahier de 160pages.

Le Bulletin de l'agriculture, également fondé et dirigé par M. J.-A. Barral, est le meilleur marché des journaux agricoles. Il publie chaque semaine les prix des denrées sur tous les marchés. Il est surtout consacré à la pratique et au commerce agricoles et tient au courant de tous les faits qui intéressent les propriétaires de tous les pays, en donnant des courriers d'Angleterre, de Belgique, du Midi, et des chroniques viticoles, sucrières, séricicoles, etc., etc.

Le prix de l'abonnement du *Journal de l'agriculture*, paraissant le 5 et le 20 de chaque mois est de 25 fr. par an; 13 fr. pour six mois; 8 fr. pour trois mois. Le prix du *Bulletin de l'agriculture*, paraissant tous les huit jours, est de 8 fr. par an ; 4 fr. 50 pour six mois.

Le Journal et *le Bulletin*, pris ensemble, coûtent 30 fr. pour un an ; 16 fr. pour six mois ; et 8 fr. pour trois mois. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. SAGNIER, GÉRANT, 9, RUE DE FLEURUS, A PARIS.

A VENDRE

D'OCCASION

Les ouvrages suivants, non coupés :

SOMME THÉOLOGIQUE DE SAINT THOMAS (texte latin), 8 vol. in 8° raisin.

ŒUVRES COMPLÈTES DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME, traduites pour la première fois en français sous la direction de M. Jeannin, professeur de rhétorique au collége de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier. Cette édition contient l'histoire du Saint, par M. Martin d'Agde ; des sommaires numérotés qui analysent chaque écrit, chaque chapitre ; une table de tous les textes de l'Ecriture commentés par saint Jean Chrysostome, et une autre table alphabétique de toutes les matières traitées dans l'ouvrage. — 12 vol. grand in-8° à 2 colonnes, belle impression.

S'adresser au bureau du journal.

Marché de Saumur du 1er août.

Froment (l'h. 77 k.)	23 86	Paille de ratelier (hors barrière).	43 45
2e qualité (74 k.)	22 93	Paille de litière, id.	— —
Seigle nouveau.	14 50	Foin. . . id.	91 95
Orge	16 —	Luzerne (les 750 k)	93 60
Avoine (entrée).	13 15	Graine de lin (70 k.)	30 —
Fèves.	16 50	— de trèfle (%k)	» —
Pois blancs . . .	48 —	— de luzerne.	» —
— rouges . . .	40 —	— de colza 65 k	22 —
Cire jaune (50 kil).	175 —	— de chenevis	23 —
Huile de noix 50 k.	60 —	Amandes cassées (les 100 k.). . .	— —
— de chenevis .	38 —		
— de lin. . .	36 —		

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1867.	1re	qualité	110 à 120
Id.	2e	id.	80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1867,	1re	id.	55 à 60
Id.	2e	id.	» à »
Saint-Léger et environs 1867,	1re	id.	45 à 50
Id.	2e	id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1867,	1re	id.	42 à 48
Id.	2e	id.	» à »
La Vienne, 1867.			32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1867.			65 à 75
Champigny, 1867.	1re	qualité	80 à 100
Id.	2e	id.	» à »
Varrains, 1867.			» à »
Varrains, 1867			60 à 70
Bourgueil, 1867	1re	qualité	65 à 75
Id.	2e	id.	» à »
Restigny 1867.			60 à 65
Chinon, 1867.	1re	id.	55 à 65
Id.	2e	id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, *propriétaire-gérant*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DUVARRY JOSEPH.

Les créanciers de la faillite du sieur Duvarry-Joseph, marchand à Montreuil-Bellay, sont invités à se présenter, le mardi 18 août courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer, sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,
(343) TH. RAVENEAU.

A VENDRE

UNE MAISON,

En très-bon état,

Située route de Varrains,

Actuellement occupée par Mme ORTHLIEB.

Avec beau jardin bien afruité, d'une contenance de 20 ares environ, et un clos y attenant en bon rapport donnant sur le *chemin Vert*.

S'adresser, pour visiter la maison, à Mme ORTHLIEB, et, pour traiter, à Me NEVEU, notaire à Angers. (344)

A VENDRE

OU A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine,

UNE PROPRIÉTÉ

Située au bourg de Saint-Clément-des Levées,

Composée d'une petite maison de maître, vastes servitudes de toute espèce, d'un jardin et d'une ouche, contenant ensemble 88 ares 48 centiares.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à Me LEROUX, notaire à Saumur, ou à Me CHEDEAU, notaire à Saint-Clément. (279)

A VENDRE

UNE ÉTUDE D'AVOUÉ

Près le tribunal civil de première instance des Sables-d'Olonne.

S'adresser, pour traiter, à M. CHAPOT, titulaire. (337)

A LOUER

Présentement,

PORTION DE MAISON,

Grand'Rue.

S'adresser à Mme LELONG. (267)

BAINS DE LOIRE.

Etablissement tenu par M. ROLAND, ROBIN, vis-à-vis la place du Bellay-quai de Limoges.

Belle plage. — Passage gratuit.

ON DEMANDE à emprunter **15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0**, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

ON DEMANDE des ouvriers champaniseurs.

S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires

Méthode de Pre **Simon.** (Notice envoyée *franco*, à ceux qui la demandent.) Ecrire *franco* à **M. Mignal-Simon,** Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et successr, **seul** et uniq. élève de Pre **Simon;** ou à la Pharmacie **Briand,** aux Herbiers (Vendée).

APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz *se trouvent à Saumur, chez* **PAPIN-LEROY, épicier, Md de faïence et verrerie,** rue du Portail-Louis.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

ET

LE MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE

SE PUBLIE EN DEUX ÉDITIONS.

Bureau d'abonnements : 64, rue Sainte-Anne, Paris.

L'ÉDITION MENSUELLE

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :

1° 12 numéros grand in-8°, format de luxe ;
2° 24 gravures de modes coloriées ;
3° 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 12 fr. ; six mois : 7 fr.

L'ÉDITION BI-MENSUELLE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :

1° 24 numéros grand in-8°, format de luxe ;
2° 36 gravures de modes coloriées ;
3° 12 planches de broderies et travaux ;
4° 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections ;
5° Plusieurs morceaux de musique inédite pour chant et piano ;
6° Et une multitude de fantaisies en tapisserie, crochet, tricot, etc.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 18 fr. ; six mois : 10 fr.

Envoyer un mandat sur poste au nom de M. MANTIN, directeur.

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : **4** *francs.*

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 1er AOUT. Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	BOURSE DU 3 AOUT. Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 »	» »	» »	70 55	» 55	» »
4 1/2 pour cent 1852. . .	101 30	» »	» 20	101 80	» 50	» »
Obligations du Trésor. . .	476 25	2 50	» »	476 25	» »	» »
Banque de France.	3145 »	» »	» »	3135 »	» »	10 »
Crédit Foncier (estamp.). .	1417 50	» »	17 50	1420 »	2 50	» »
Crédit Foncier colonial . .	» »	» »	» »	450 »	» »	» »
Crédit Agricole	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit industriel.	640 »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	265 »	» »	5 »	257 50	» »	7 50
Comptoir d'esc. de Paris. .	725 »	» »	2 50	725 »	» »	» »
Orléans (estampillé)	880 »	» »	» »	883 75	3 75	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). .	1155 »	» »	» »	1152 50	» »	2 50
Est.	555 »	» »	1 25	558 75	3 75	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	928 75	5 »	» »	930 75	1 25	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	570 »	» »	» »	565 »	» »	5 »
Ouest	573 75	» »	1 25	575 »	1 25	» »
Cie Parisienne du Gaz . . .	1477 50	2 50	» »	1475 »	» »	2 50
Canal de Suez	388 75	» »	1 25	390 »	1 25	» »
Transatlantiques.	360 »	» »	» »	355 »	» »	5 »
Emprunt italien 5 0/0. . .	53 »	» 20	» »	53 »	» »	» »
Autrichiens	555 »	» »	» »	550 »	» »	5 »
Sud-Autrich.-Lombards. .	403 75	» »	1 25	402 50	» »	1 25
Victor-Emmanuel	42 »	» »	1 50	45 »	3 »	» »
Romains.	43 »	1 »	» »	42 »	» »	1 »
Crédit Mobilier Espagnol. .	296 25	» »	3 75	293 75	» »	2 50
Saragosse	63 »	» »	1 »	65 »	2 »	» »
Séville-Xérés-Séville . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	55 »	» »	» »	55 »	» »	» »
Compagnie immobilière. .	98 75	2 50	» »	97 »	» »	1 75
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	329 50	» »	» »	329 75	» »	» »
Orléans	320 50	» »	» »	320 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	330 »	» »	» »	330 »	» »	» »
Ouest	318 75	» »	» »	318 75	» »	» »
Midi.	315 75	» »	» »	315 »	» »	» »
Est.	320 50	» »	» »	321 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.